

Violence conjugale: ne pas rester sourd

La terrible agression d'une femme par son ex-compagnon début mars le rappelle: les violences domestiques restent un fléau quotidien.

PAR **ANTONELLA.FRACASSO@ARCINFO.CH**



C'est la gravité de l'affaire et le dispositif de secours déployé qui a convaincu la police neuchâteloise à communiquer sur l'agression de Fontaines.
PHOTO DAVID MARCHON/PHOTOMONTAGE FRANÇOIS ALLANOU

Samedi 2 mars, dans la soirée, une quadragénaire a été retrouvée gisant dans son sang chez elle, à Fontaines. Son ex-compagnon, auteur présumé de l'agression, a rapidement été arrêté. Ce drame rappelle l'ampleur des violences domestiques: rien que dans le canton de Neuchâtel, la police intervient en moyenne une fois par jour. Heureusement, rarement pour des faits aussi sérieux.

La gravité de l'affaire a convaincu la police neuchâteloise de communiquer, indique son

porte-parole Pierre-Louis Ro-chaix. Le dispositif déployé sur place le jour de l'agression comptait entre dix et quinze personnes, détaille-t-il. Sans compter les moyens mobilisés hors canton, sachant que l'ex-compagnon, âgé d'une soixantaine d'années, vient du canton de Fribourg.

Alerté par un texto

Chargé de l'enquête, le procureur Fabrice Haag n'a pas souhaité livrer davantage d'informations. Selon nos sources, le pronostic vital de la victime n'est plus engagé, mais elle

pourrait garder des séquelles. Alerté par un texto, un voisin est arrivé chez elle, la trouvant inconsciente, raconte un habitant. Après une séparation difficile, cette maman d'un jeune enfant avait quitté le canton de Fribourg. Depuis environ une année et demie, elle louait un appartement dans une villa.

Peu de plaintes

«Il ne faut pas rester sourd aux violences conjugales»: c'est l'appel lancé par Olivier Robert, coresponsable du Service d'aide aux victimes (Savi). «En tant que voisin, parent ou ami,

on peut aborder le problème avec la personne avec bienveillance, lui demander comment on peut lui être utile en cas de crise, lui conseiller de prendre contact avec le Savi pour une première information.» En cas de danger, il préconise d'appeler la police.

Le Savi accueille, écoute et informe les victimes de violence domestique. «Nous mettons en évidence avec la personne les mécanismes de violence et l'accompagnons dans l'élaboration de solutions. Si nécessaire, une mise en protection est possible dans une structure

EN CHIFFRES

→ **1** Dans le canton de Neuchâtel, la police intervient en moyenne une fois par jour pour des cas de violence domestique (cas signalés). «Les chiffres ont un peu baissé ces dernières années. En revanche, on ne constate pas de diminution au niveau suisse», relève Nicole Baur, déléguée à la politique familiale à l'égalité. Tous les milieux sociaux sont touchés, les plus favorisés comme les plus modestes, de tous âges et de toutes nationalités.

→ **25** Le nombre moyen d'homicides liés à la violence domestique, par an, en Suisse, soit 21 femmes et quatre enfants.

→ **50** Le nombre moyen de tentatives d'homicides liées à la violence domestique, par an, en Suisse, soit une par semaine.

→ **14** Le nombre total d'homicides comptabilisés de 2006 à 2017 dans le canton de Neuchâtel. «Seuls deux se sont passés hors cadre familial ou passionnel», note le porte-parole de la police neuchâteloise, Pierre-Louis Ro-chaix.

“
La justice doit être le dernier recours. En revanche, la victime doit absolument faire un constat médical afin qu'il y ait une trace.”

NICOLE BAUR
DÉLÉGUÉE À LA POLITIQUE FAMILIALE
À L'ÉGALITÉ DU CANTON

d'hébergement», précise Olivier Robert.

Les études et la pratique montrent que bon nombre de victimes ne signalent pas leur situation ou ne déposent pas plainte. Les raisons sont diverses: honte, sentiment de culpabilité, crainte des représailles, de ne pas être crue ou peur qu'une judiciarisation envenime la situation.

Par ailleurs, «les peines paraissent souvent très légères, quand peine il y a. Cela peut donner l'impression que l'auteur reste impuni, par exemple avec des jours-amende avec sursis», observe le coresponsable du Savi. «Je ne pense pas que ce soit la raison principale du peu de plaintes. La victime ne souhaite généralement pas que son conjoint soit puni, mais que les violences s'arrêtent.»

«Sensibiliser les jeunes»

Même son de cloche de la part de Nicole Baur, déléguée à la

politique familiale à l'égalité du canton de Neuchâtel. «La voie de la justice ne peut pas tout résoudre. Elle doit être le dernier recours. En revanche, la victime doit absolument faire un constat médical afin qu'il y ait une trace.»

Selon elle, la prévention est primordiale. Nicole Baur préside la commission technique LVCouple (formée d'acteurs intervenant dans le dispositif de lutte contre la violence domestique) qui réfléchit aux moyens à mettre en place pour prévenir ce fléau. Des événements sont organisés comme des interventions dans les écoles ou des projections de films.

«Il est essentiel de sensibiliser les jeunes gens dans les écoles. Contrôler le natel de sa copine est déjà une forme de violence», condamne la déléguée.

Violence psychologique

La violence psychologique est aussi très présente et difficile à faire valoir, indique Nicole Baur. Tout comme la violence économique, «avec un homme qui veut contrôler les dépenses de sa compagne».

«Quand une femme ne travaille pas, ce qui est souvent le cas des victimes, elle est confinée à la maison. Ce qui n'aide pas.» C'est pourquoi, «il est indispensable de maintenir le contact avec ses voisins et ses proches afin d'avoir une porte de sortie», note la déléguée.

Un couac renvoie l'évitement en commission

LE LOCLE Une proposition UDC contraint la Chambre du peuple à différer son vote sur le projet du réseau des routes nationales.

Après le oui unanime du Conseil des Etats à la ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds le jeudi 7 mars, on attendait, pour ce lundi, le feu vert du National à l'évitement autoroutier du Locle. Mais le projet global du réseau des routes nationales a été renvoyé en commission après ce qu'on peut qualifier de couac.

Résumons: le National a notamment accepté une proposition individuelle de l'UDC zuri-

chois Bruno Walliser à propos de la construction d'un tronçon dans l'Oberland zurichois. Comme ce projet n'est pas chiffré, le National a été contraint de renvoyer le paquet global en commission. Pour faire simple, mécanisme de frein aux dépenses oblige, il est impossible de voter un crédit si le montant n'est pas connu.

«Je suis furax. Ce n'est pas sérieux. C'est de l'amateurisme», commente à chaud le con-

seiller national socialiste Jacques-André Maire. «Ça n'a même pas été discuté en commission des transports», relève le Neuchâtelois. Le processus est bloqué. Pour combien de temps? Impossible de le dire lundi soir.

Auparavant, comme prévu, les choses se sont bien passées. On s'acheminait vers une acceptation largement majoritaire de l'étape d'aménagement et du crédit global de 6,8 milliards de francs. Seuls quelques socia-



Le site prévu pour l'entrée du tunnel ouest d'évitement du Locle. ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

listes, une grande majorité des Verts et des Vert'libéraux s'y étaient opposés. La conseillère fédérale Simo-

netta Sommaruga a aussi rappelé que le projet du Locle était jugé le plus urgent et réalisable rapidement. Ce qui jus-

tifie aussi son financement. Avant que la droite n'accepte notamment la proposition Walliser... **DAD**